

La mise en page de l'épreuve originale et des épreuves adaptées ont été élaborées en concertation avec les associations suivantes :

- Œuvre Nationale des Aveugles (ONA) ;
- Triangle Wallonie (Service d'aide précoce et d'aide à l'intégration pour enfants déficients visuels et auditifs).

La version braille de l'épreuve a été réalisée par l'Œuvre Nationale des Aveugles (ONA).

Les documents et photos reproduits dans l'épreuve ont tous fait l'objet d'une autorisation de reproduction. Toutefois, si un auteur s'y retrouvait sans avoir été sollicité, nous l'invitons à se faire connaître.

Ce document applique les rectifications orthographiques de 1990.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE	6
A. Conception de l'épreuve.....	6
B. Structure générale de l'épreuve	7
C. Adaptations	7
Au niveau du format de l'épreuve	8
Au niveau des modalités de passation	9
ORGANISATION	11
A. Distribution des documents	11
B. Passation et horaires de l'épreuve	11
C. Corrections	12
D. Délibération	12
E. Communication des résultats	14
F. Modalités d'introduction de recours	14
RÉSULTATS	15
A. Participation et réussite	15
B. Échecs	16
C. Scores.....	17
D. Attribution du CEB.....	17
E. Distribution des résultats par discipline	18
F. Recours	19
TABLEAUX DE COMPÉTENCES	20
Mathématiques	20
Français	23
Initiation scientifique	28
Formation historique et géographique	29

INTRODUCTION

Ce document présente l'ensemble de l'épreuve externe commune 2017 visant l'octroi du Certificat d'études de base.

Cette épreuve porte sur la maîtrise des compétences attendues à l'issue de la deuxième étape de l'enseignement obligatoire, telles que définies dans les **Socles de Compétences**.

Elle évalue les quatre disciplines suivantes :

- le français ;
- la formation mathématique ;
- l'éveil - initiation scientifique ;
- l'éveil - formation historique et géographique.

Sa mise en place répond à une double nécessité : **évaluer et certifier tous les élèves sur une même base**.

La participation à cette épreuve est obligatoire pour :

- les élèves inscrits en 6^e année de l'enseignement primaire ;
- les élèves inscrits en 1^{re} et 2^e années différenciées ainsi qu'en année différenciée supplémentaire de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé de forme 4 ;
- les élèves inscrits en 1^{re} année commune et en 1^{re} année complémentaire de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé de forme 4 qui ne sont pas titulaires du CEB ;
- les élèves relevant de l'enseignement à domicile qui atteignent l'âge de 12 ans avant le 31 août de l'année de l'épreuve.

Cette épreuve est également accessible aux élèves de l'enseignement primaire et secondaire spécialisé ainsi que, sur la demande des parents ou de la personne investie de l'autorité parentale, à tout mineur soumis à l'obligation scolaire et âgé d'au moins 11 ans au 31 décembre de l'année de l'épreuve et qui n'est pas inscrit en 6^e primaire.

En juin dernier, 58 946 élèves furent inscrits à l'épreuve.

Dans les pages qui suivent, sont présentés globalement la conception, l'organisation, les résultats et les tableaux de compétences de l'épreuve externe commune 2017.

TEXTES OFFICIELS RELATIFS À L'ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

- Décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et Certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire (Titre I, Titre III, Titre IV).
- Décret du 30 juin 2006 relatif à l'organisation pédagogique du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire.
- Arrêté du 4 mai 2016 déterminant les modalités d'inscription, de distribution, de passation, de correction et de sécurisation de l'épreuve externe commune octroyant le Certificat d'études de base et la forme de ce certificat.
- Circulaire 6087 du 24 février 2017 : dispositions relatives à l'octroi du Certificat d'études de base (CEB) à l'issue de l'épreuve externe commune.

ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE

A. CONCEPTION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve ainsi que les consignes de passation, de correction et de réussite ont été élaborées par un **groupe de travail** composé de :

Catherine BEAUTHIER, institutrice ;
Lydie BOVERIE, institutrice ;
Sabine CLOSE, institutrice ;
Jean-Luc CORNIA, inspecteur de l'enseignement primaire ;
Caroline DE PAEPE, attachée au Service général du Pilotage du système éducatif ;
Claire DESMARETS, conseillère pédagogique ;
Thierry ERGOT, conseiller pédagogique ;
Isabelle FARINE, institutrice ;
Véronique FERMEUS, inspectrice de l'enseignement primaire ;
Stéphane JERÔME, instituteur ;
Corrine KLEPPER, conseillère pédagogique ;
Dominique LEGRAND, conseiller pédagogique ;
Gérard LEGRAND, inspecteur général de l'enseignement fondamental et président du groupe ;
Anne-Marie LEMOINE, conseillère pédagogique ;
Patrick MARESCHAL, inspecteur de l'enseignement primaire ;
Evelyne RENARD, inspectrice de l'enseignement primaire ;
Francis RENIER, inspecteur de l'enseignement primaire ;
Philippe ROME, inspecteur de l'enseignement primaire ;
Daniel TOMASETIG, conseiller pédagogique ;
Joëlle VANDERMOOSEN, institutrice ;
Anne WILMOT, conseillère pédagogique.

B. STRUCTURE GÉNÉRALE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve se présente sous forme de livrets, évaluant un ou plusieurs domaines.

Le tableau ci-dessous reprend la structure d'ensemble des différentes parties de l'épreuve 2017, par domaine et par livret.

DISCIPLINE	DOMAINE	LIVRET	PORTFOLIO
Français	Écouter – écrire	Livret 9	
	Écrire	Livret 2	
	Lire – écrire 1	Livret 1	p. 3-5
	Lire – écrire 2	Livret 6	p. 24-26
Formation mathématique	Solides et figures	Livret 3	
	Nombres et opérations	Livret 8	
	Grandeurs	Livret 4	
Éveil	Formation historique et géographique	Livret 5	p. 6-13
	Initiation scientifique	Livret 7	p. 14-23

Les questions qui composent l'épreuve sont conçues en fonction des compétences à certifier pour chaque domaine. Elles couvrent différents niveaux taxonomiques et se présentent sous différents formats (questions à choix multiples, questions ouvertes à réponses brèves, questions ouvertes à réponses élaborées). Celles-ci ont fait l'objet de prétests.

C. ADAPTATIONS

L'épreuve externe commune offre des possibilités d'adaptations aux élèves éprouvant des besoins spécifiques.

La mise en page finale de l'épreuve externe commune de juin 2017 a été établie en concertation avec des professionnels du handicap et un professionnel des troubles de l'apprentissage. La présentation des documents est conçue pour convenir au plus grand nombre d'élèves possibles, ceci incluant les élèves souffrant de troubles de l'apprentissage.

L'élève présentant des troubles d'apprentissages peut bénéficier de modalités de passation particulières si deux critères sont rencontrés :

- il ne peut s'agir que des aides et/ou matériel qu'il utilise habituellement en classe lors des apprentissages et des évaluations ;
- ces troubles doivent avoir été diagnostiqués par un spécialiste compétent (centre PMS, logopède, oto-rhino-laryngologue, neurologue, psychiatre, neuropsychiatre, neuropsychologue, neuropédiatre ou pédiatre).

Au niveau du format de l'épreuve

Pour les élèves atteints de troubles visuels et/ou de trouble(s) d'apprentissage sévère(s), l'épreuve est adaptée, notamment de la manière suivante :

- mise en page plus aérée ;
- police de caractère Arial ;
- agrandissement de la taille de la police ;
- alignement du texte à gauche ;
- amélioration des contrastes ;
- cartes et dessins schématisés ;
- agrandissement de la pagination.

Ces adaptations sont proposées en deux versions, différant par la taille de la police :

- **Version 1** : Police Arial 20. Disponible en format papier uniquement et réservée aux élèves souffrant de troubles visuels sévères ou de dyspraxie. Une attestation médicale confirmant le trouble de l'élève a été fournie par le chef d'établissement lors de l'encodage de la demande.
- **Version 2** : Police Arial 14. Disponible en format papier et électronique (format PDF).

Une **version braille de l'épreuve** est également disponible en format papier et électronique.

L'équipe éducative choisit le format qui convient le mieux à ses élèves.

Pour une meilleure visualisation, l'épreuve standard ainsi que les versions adaptées 1 et 2 sont téléchargeables sur la page internet dédiée au CEB du site enseignement.be :

www.enseignement.be/index.php?page=27605&navi=4233

(Évaluations > Évaluations externes certificatives > CEB > Épreuves > Épreuves adaptées)

Au niveau des modalités de passation

Le matériel et les modalités de passation suivantes sont autorisés sans faire l'objet d'une demande écrite à l'Administration, si les deux conditions précitées étaient rencontrées.

a) Pour l'ensemble de l'épreuve :

- utilisation d'un cache ou d'une latte pour l'aide à la lecture ;
- utilisation d'une fiche de procédure de correction grammaticale sans contenu de réponse ;
- utilisation du dictionnaire en signets ;
- utilisation de feutres fluo ;
- utilisation de fiches personnalisées soutenant l'élève dans la structuration de son travail. Ces fiches ne peuvent contenir des informations portant sur les matières évaluées telles que formules de calcul, tables de multiplication, abaque (abaque vierge autorisé) ;
- utilisation d'un time timer pour l'aide à la gestion du temps ;
- élargissement du temps de passation (en respect du temps nécessaire à l'organisation des corrections) ;
- relance attentionnelle par l'enseignant surveillant l'épreuve ;
- logiciel *Kurzweil* ou *Sprint PDF* (sans prédiction ni correction orthographique, sans correction grammaticale) ;
- logiciel *Dragon naturally speaking* (excepté quand l'orthographe est évaluée) ;
- logiciel *Wody Extra* (excepté quand l'orthographe est évaluée) ;
- logiciel *Médialexie* (excepté quand l'orthographe est évaluée) ;
- logiciel *Sankoré* (admis en cas de troubles de la motricité ou de dyspraxie) ;
- logiciel *Déclic* (admis en cas de troubles de la motricité ou de dyspraxie) ;
- logiciel *Apprenti géomètre* (admis en cas de troubles de la motricité ou de dyspraxie) ;
- logiciel *Géogebra* (admis en cas de troubles de la motricité ou de dyspraxie) ;
- application *Géometry Pad* (admis en cas de troubles de la motricité ou de dyspraxie) ;
- logiciel *Adobe Reader XI* (permet de consulter, mais aussi d'annoter, de surligner du texte au sein de fichiers PDF et d'enregistrer son travail)¹ ;
- programme *Microsoft One Note* (permet de consulter, mais aussi d'annoter, de surligner du texte au sein de fichiers PDF et d'enregistrer son travail) ;
- logiciel *PDF-XChange Viewer* -pour PC- et logiciel *Aperçu* -pour MAC- (permettent de consulter, mais aussi d'annoter, de surligner du texte au sein de fichiers PDF et d'enregistrer son travail) ;
- application *Notability* (permet de consulter, mais aussi d'annoter, de surligner du texte au sein de fichiers PDF et d'enregistrer son travail) ;
- uniquement pour les élèves de l'enseignement spécialisé, en intégration ou suivis par un service d'intégration : la présence d'un tiers aidant est acceptée lorsque l'élève présente une déficience sensorielle ou un trouble de l'apprentissage sévère. Cet accompagnement sera assuré par un membre de l'équipe éducative ou par la personne accompagnant l'élève en intégration.

¹ Un mode d'emploi détaillant comment télécharger, installer et utiliser le logiciel est disponible sur demande.

b) Pour la tâche d'écoute, l'élève atteint de déficience auditive peut bénéficier d'une transcription du texte ou d'une interprétation en langue des signes.

La répartition des élèves et leur disposition au sein du local classe relèvent de la responsabilité des directions.

La mise à disposition du portfolio avant le début de l'épreuve, la lecture et la reformulation des consignes par une personne tierce ne sont pas autorisées.

Cette année, 1 916 élèves ont bénéficié d'une adaptation du format de l'épreuve.

FORMAT DE L'ÉPREUVE	NOMBRE DE DEMANDES
Version 1 (Arial 20)	330
Version 2 (Arial 14)	1 320
Version 3 (Braille)	3
Version électronique	263

ORGANISATION

A. DISTRIBUTION DES DOCUMENTS

Les inspecteurs distribuent les livrets des élèves sous scellés aux directions des écoles. Les paquets ne peuvent être ouverts que le jour de passation, une heure avant le début de l'épreuve.

B. PASSATION ET HORAIRE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a été administrée aux élèves au cours des matinées des jeudi 15, vendredi 16, lundi 19 et mardi 20 juin 2017. La répartition horaire était la suivante :

DURÉE (MIN)	EXAMEN		POINTS
	Livret	Dénomination	
Jeudi 15 Juin			
		Accueil	
50	1	LIRE - ÉCRIRE 1	30
35	2	ÉCRIRE	30
		Récréation	
65	2	SOLIDES & FIGURES	40
		Pause	
25	3	ÉCRIRE (fin)	-
Vendredi 16 Juin			
		Accueil	
75	4	GRANDEURS	60
		Récréation	
75	5	ÉVEIL - FORMATION HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE	50
Lundi 19 Juin			
		Accueil	
50	6	LIRE - ÉCRIRE 2	30
		Récréation	
75	7	ÉVEIL - INITIATION SCIENTIFIQUE	50
Mardi 20 Juin			
		Accueil	
75	8	NOMBRES ET OPÉRATIONS	70
		Récréation	
35	9	ÉCOUTER	20

L'école fixe l'heure du début de chaque épreuve et le temps de récréation.

CONSIGNES GÉNÉRALES D'ORGANISATION

1. Matériel à prendre :

- dictionnaire utilisable pour TOUTES les épreuves ;
- en mathématiques, compas, équerre, latte graduée, CALCULATRICE UNIQUEMENT LE JEUDI 15 ET VENDREDI 16 JUIN ;
- crayons de couleur et matériel d'écriture de base (stylo, latte, crayon, gomme...) ;
- ciseaux et colle.

2. Matériel fourni :

- portfolio.

3. « Neutralité » du local où se déroulent les épreuves (aucun référentiel mural, etc.) et respect strict des consignes de passation.

Chaque matinée, avant l'administration de l'épreuve, les surveillants prennent connaissance des **consignes de passation** relatives à chaque carnet de test. Ceux-ci étaient tenus au respect strict des consignes.

Il est également rappelé aux élèves, après chaque matinée, le matériel nécessaire à la passation des jours suivants.

C. CORRECTIONS

Les corrections sont organisées par les inspecteurs. Ils ont réuni les titulaires des classes concernées et les directions volontaires au cours des après-midis des jeudi 15, vendredi 16, lundi 19 et mardi 20 juin 2017.

Les corrections sont effectuées collectivement, de telle sorte qu'un enseignant n'a pas à corriger les copies de ses élèves.

Afin que la correction soit identique pour tous, les correcteurs ont à leur disposition des grilles reprenant les réponses attendues et la pondération y correspondant.

D. DÉLIBÉRATION

Une fois les épreuves corrigées, les résultats sont transmis au **jury de l'épreuve** constitué par l'inspecteur du secteur. Chaque jury est composé de l'inspecteur lui-même, de quatre instituteurs (de 5^e année ou 6^e année primaire), ainsi que de deux enseignants du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire.

Le jury applique les **consignes de réussite** fixées par le groupe de travail qui a élaboré l'épreuve. Celles-ci sont communes à tous les jurys. Elles permettent d'assurer l'égalité de traitement pour tous les élèves.

CONSIGNES DE RÉUSSITE FIXÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

Les élèves doivent obtenir 50 % des points au moins en français, en mathématiques et éveil.

Le jury enregistre les réussites et les échecs découlant de l'application des consignes. Il peut néanmoins prendre en compte tout élément particulier, préalablement signalé à l'inspection par les responsables de la passation, qui pourrait entacher les résultats d'un ou plusieurs élèves (ex. temps de passation non respecté, consignes mal données dans une classe, page manquante dans un livret, etc.). L'inspecteur transmet ensuite au chef d'établissement les résultats et les copies de ses élèves.

Au sein de chaque établissement, un **jury d'école** est alors constitué en vue de la délivrance du CEB.

COMPOSITION DU JURY D'ÉCOLE EN FONCTION DU DEGRÉ D'ÉTUDES

- **Pour l'enseignement primaire ordinaire**

Le jury est composé du directeur, qui le préside, et de tous les instituteurs de 5^e et 6^e années de l'école.

Remarque : le jury comporte au moins 3 personnes, le président compris. Les directeurs des écoles qui n'atteignent pas ce minimum font appel à des instituteurs des autres années ou à des enseignants de 5^e année ou de 6^e année primaire extérieurs à l'établissement scolaire.

- **Pour l'enseignement primaire spécialisé**

Le jury, présidé par le chef d'établissement, correspond au Conseil de classe.

- **Pour l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé**

Le jury, présidé par le chef d'établissement, correspond au Conseil de classe.

Le jury délivre obligatoirement le Certificat d'études de base à tout élève ayant réussi l'épreuve externe.

Le jury peut toutefois accorder le CEB à l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer, en tout ou en partie, à l'épreuve externe commune. Il fonde alors sa décision sur le dossier de l'élève comprenant :

- une copie des bulletins de l'élève (des 2 dernières années s'il est inscrit dans l'enseignement primaire ou de l'année scolaire en cours s'il fréquente l'enseignement secondaire), tels qu'ils ont été communiqués aux parents ;
- le rapport circonstancié de l'enseignant avec son avis favorable ou défavorable quant à l'attribution du Certificat d'études de base à l'élève concerné ;
- tout autre élément que le jury estime utile.

Le jury ou le Conseil de classe motive ses décisions. La motivation doit :

- être adéquate, pertinente (manifestement avoir trait à la décision) ;
- être claire, précise et concrète (pas de formules vagues ou de clauses de style) ;
- être complète (une fois la décision prise, seuls les motifs qui figurent dans la motivation sont valables en droit) ;
- faire référence aux faits et aux règles juridiques appliquées (le lien de cause à effet doit apparaître clairement) ;
- apparaître dans le PV des délibérations.

E. COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Les parents ont accès aux résultats de leur enfant. Ceux-ci leur sont communiqués discipline par discipline, sans score global, sous forme d'une insertion dans le bulletin ou d'une annexe au bulletin précisant la nature de l'épreuve. Les parents ont également la possibilité, sur demande auprès de la direction de l'école, de consulter les copies de leur enfant.

Modèle de communication

RÉSULTATS À L'ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

En juin 2017, la Communauté française a organisé une épreuve externe commune en vue de la délivrance du Certificat d'études de base (CEB).

Cette épreuve portait sur quatre domaines.

Prénom *NOM* a participé et a obtenu les résultats suivants :

- français : ... / 100
- formation mathématique : ... / 100
- éveil – initiation scientifique : ... / 100
- éveil – formation historique et géographique : ... / 100

En cas de refus d'octroi du CEB, un entretien avec les parents est organisé afin de leur fournir les informations nécessaires pour comprendre la décision du jury. Les parents sont également informés sur la poursuite de la scolarité et sur les modalités d'un éventuel recours.

Conformément au prescrit légal (*Décret relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au Certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire*), il est rappelé que **les résultats ne peuvent permettre d'établir aucun classement entre élèves ou entre établissements scolaires**. Il est interdit d'en faire état, notamment à des fins de publicité ou de concurrence entre établissements.

F. MODALITÉS D'INTRODUCTION DE RECOURS

Les parents qui le désirent peuvent contester la décision du refus d'octroi du CEB devant le **Conseil de recours**. Le recours doit comprendre une motivation précise contestant la décision de refus d'octroi et être adressé par courrier recommandé à l'Administration générale de l'Enseignement.

À partir du dossier de l'élève et des arguments exposés par les différentes parties, le Conseil de recours évalue la correspondance entre les compétences acquises par l'élève et les compétences qu'il doit normalement acquérir au terme de la deuxième étape de l'enseignement obligatoire (*Socles de compétences*).

Si le Conseil de recours annule la décision du jury ou du Conseil de classe, le chef d'établissement délivre le CEB à l'élève concerné.

RÉSULTATS

Après les délibérations, les inspecteurs transmettent les grilles détaillées d'encodage des résultats à l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, chargée des analyses statistiques.

A. PARTICIPATION ET RÉUSSITE

En juin 2017, 58 946 élèves étaient inscrits à l'épreuve permettant l'octroi du CEB. Parmi ceux-ci, 57 408 ont passé l'épreuve intégralement. Le tableau suivant présente le taux de participation et de réussite en fonction de l'année d'étude fréquentée par les élèves.

	Nombre d'élèves inscrits	Répartition	Passation complète	Réussite ²
6 ^e primaire	49 937	84,7 %	99,2 %	85,8 %
1 ^{re} différenciée	4 274	7,3 %	87,2 %	10,9 %
2 ^e différenciée	2 717	4,6 %	87,7 %	16,8 %
Différenciée suppl.	13	0,0 %	69,3 %	0,0 %
1 ^{re} commune / compl.	52	0,1 %	63,5 %	30,3 %
Primaire spécialisé	255	0,4 %	95,3 %	53,1 %
Secondaire spécialisé	880	1,5 %	76,8 %	11,7 %
Inscriptions individuelles ³	818	1,4 %	97,8 %	72,8 %

Un focus sur les inscriptions des élèves de l'enseignement primaire spécialisé est présenté dans le tableau suivant.

	Nombre d'élèves inscrits	Passation complète	Réussite ²
Type 1	6	5	1
Type 2	0	0	0
Type 3	42	36	16
Type 4	7	7	5
Type 5	2	1	1
Type 6	4	4	3
Type 7	28	28	10
Type 8	167	162	93
TOTAL	255	243	129

² Le taux de réussite est calculé à partir des résultats des élèves qui ont passé l'intégralité de l'épreuve.

³ Les inscriptions individuelles concernent les élèves âgés d'au moins 11 ans au 31 décembre 2017, qui ne fréquentent pas les années d'études spécifiées.

B. ÉCHECS

Quelque 13 298 élèves n'ont pas réussi l'épreuve certificative. Le tableau suivant présente la répartition de ces derniers, selon le nombre d'échecs qu'ils enregistrent, pour chaque année d'études.

	1 ÉCHEC	2 ÉCHECS	3 ÉCHECS
6 ^e primaire	62,8 %	21,3 %	15,8 %
1 ^{re} différenciée	30,3 %	22,1 %	47,6 %
2 ^e différenciée	42,7 %	24,4 %	32,9 %
Différenciée suppl.	44,4 %	22,2 %	33,3 %
1 ^{re} commune / compl.	60,9 %	17,4 %	21,7 %
Primaire spécialisé	53,5 %	27,2 %	19,3 %
Secondaire spécialisé	41,1 %	23,1 %	35,7 %
Inscriptions individuelles	45,0 %	20,0 %	35,0 %

La distribution des domaines concernés par l'échec/les échecs est présentée dans le tableau suivant.

	1 ÉCHEC			2 ÉCHECS			3 ÉCHECS
	Français	Math.	Eveil	Math. Français	Français Éveil	Math. Éveil	
6 ^e primaire	11,0 %	49,2 %	2,7 %	11,7 %	2,0 %	7,7 %	15,8 %
1 ^{re} différenciée	2,7 %	27,2 %	0,4 %	12,4 %	0,8 %	8,9 %	47,6 %
2 ^e différenciée	3,2 %	39,1 %	0,4 %	15,0 %	0,8 %	8,7 %	32,9 %
Différenciée suppl.	0,0 %	44,4 %	0,0 %	11,1 %	0,0 %	11,1 %	33,3 %
1 ^{re} commune / compl.	4,3 %	56,5 %	0,0 %	13,0 %	0,0 %	4,3 %	21,7 %
Primaire spécialisé	2,6 %	49,1 %	1,8 %	16,7 %	0,0 %	10,5 %	19,3 %
Secondaire spécialisé	1,7 %	39,4 %	0,0 %	14,6 %	0,3 %	8,1 %	35,9 %
Inscriptions individuelles	5,8 %	39,2 %	0,0 %	11,7 %	1,7 %	6,7 %	35,0 %

C. SCORES

Le tableau ci-dessous présente les scores moyens obtenus pour chaque partie de l'épreuve, selon l'année d'études.

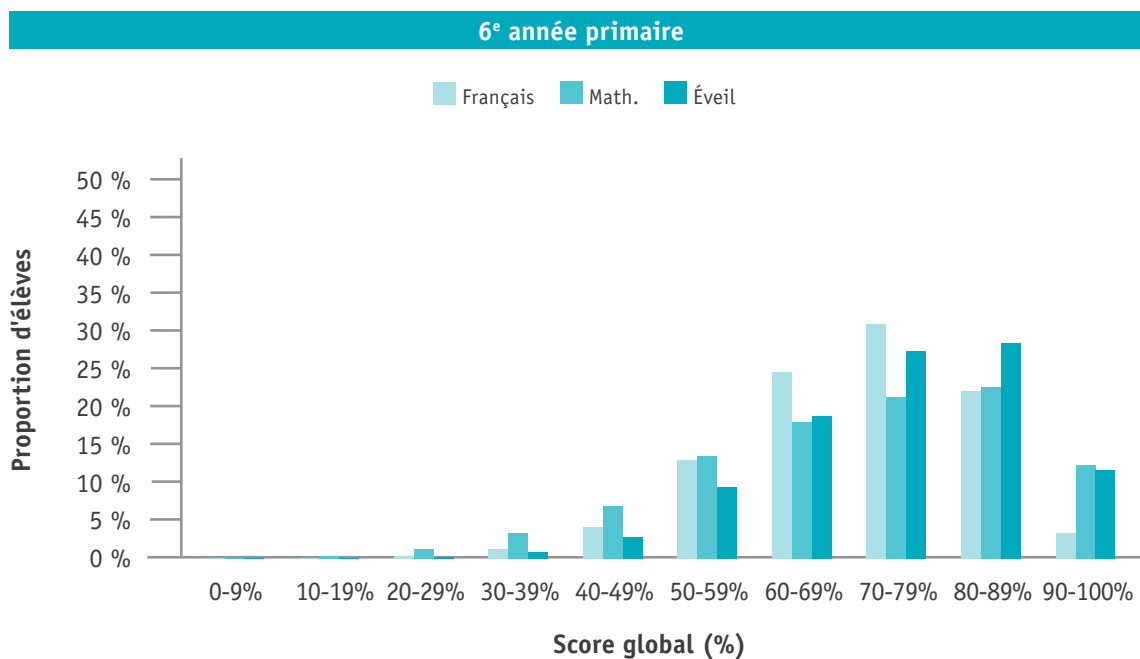
	6 ^e primaire	1 ^{er} dif.	2 ^e dif.	Dif. suppl.	1 ^{er} com. / compl	Prim. spéc.	Sec. spéc.	Inscrip. indiv.
Lire - Écrire 1	71,8 %	44,2 %	50,7 %	49,6 %	57,4 %	63,0 %	48,4 %	70,2 %
Lire - Écrire 2	73,3 %	44,4 %	50,7 %	50,7 %	56,9 %	64,0 %	50,8 %	72,6 %
Écouter - Écrire	65,0 %	43,5 %	46,4 %	56,7 %	53,9 %	53,2 %	42,8 %	64,9 %
Écouter	72,0 %	45,2 %	50,2 %	45,6 %	53,8 %	62,7 %	53,4 %	72,2 %
Nombres & opérations	72,1 %	32,5 %	36,9 %	31,8 %	44,2 %	54,2 %	33,0 %	68,9 %
Solides & figures	73,0 %	37,3 %	42,3 %	40,4 %	49,8 %	55,3 %	33,1 %	70,1 %
Grandeurs	67,3 %	28,2 %	32,3 %	24,4 %	33,9 %	47,6 %	29,2 %	64,9 %
Formation historique et géographique	73,7 %	46,6 %	53,9 %	54,8 %	58,9 %	63,3 %	53,6 %	74,5 %
Initiation Scientifique	75,8 %	44,8 %	53,5 %	52,0 %	59,6 %	64,9 %	51,2 %	75,0 %
Français	70,4 %	43,4 %	48,7 %	51,1 %	53,1 %	60,1 %	47,2 %	68,2 %
Mathématiques	70,8 %	32,0 %	36,5 %	32,2 %	39,8 %	52,0 %	31,0 %	66,2 %
Éveil	74,8 %	44,9 %	53,2 %	53,4 %	58,4 %	63,6 %	51,7 %	73,4 %

D. ATTRIBUTION DU CEB

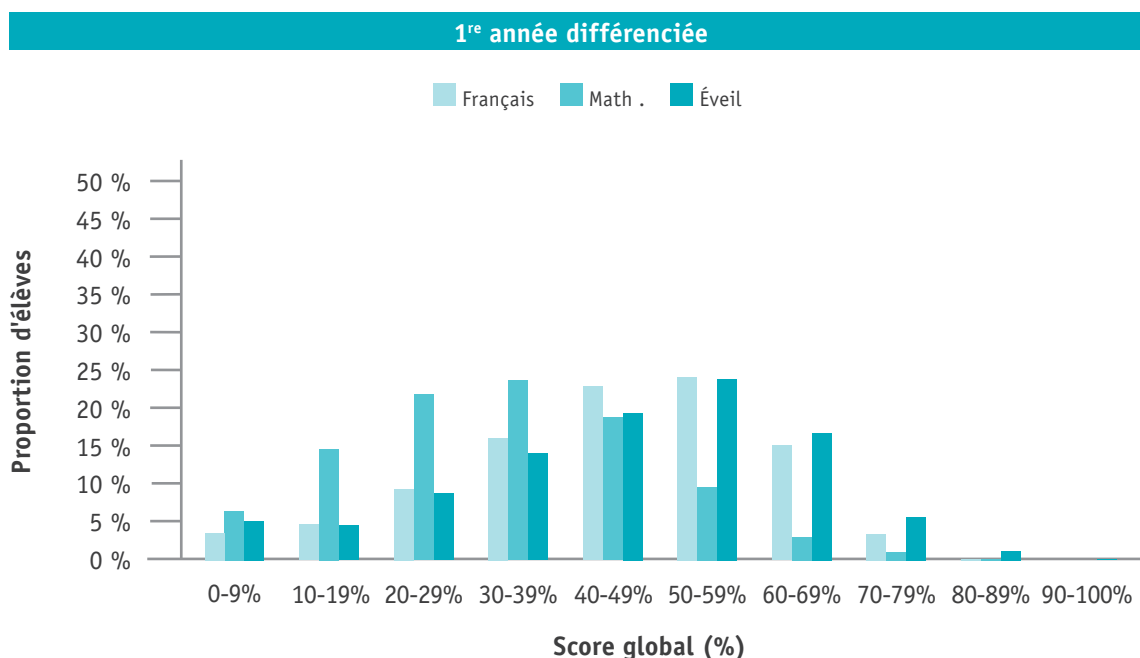
	6 ^e primaire		Primaire spécialisé	
	Nombre d'élèves	Proportion	Nombre d'élèves	Proportion
Inscrits	49 937	100,0 %	255	100,0 %
Réussite épreuve	42 508	85,1 % ⁴	129	50,6 %
Octroi après délibération école	3 577	7,2 %	33	12,9 %
Non octroi	3 852	7,7 %	93	36,5 %

⁴ Le pourcentage est calculé sur le nombre total d'élèves inscrits (qu'ils aient présenté ou non l'entièreté de l'épreuve).

E. DISTRIBUTION DES RÉSULTATS PAR DISCIPLINE

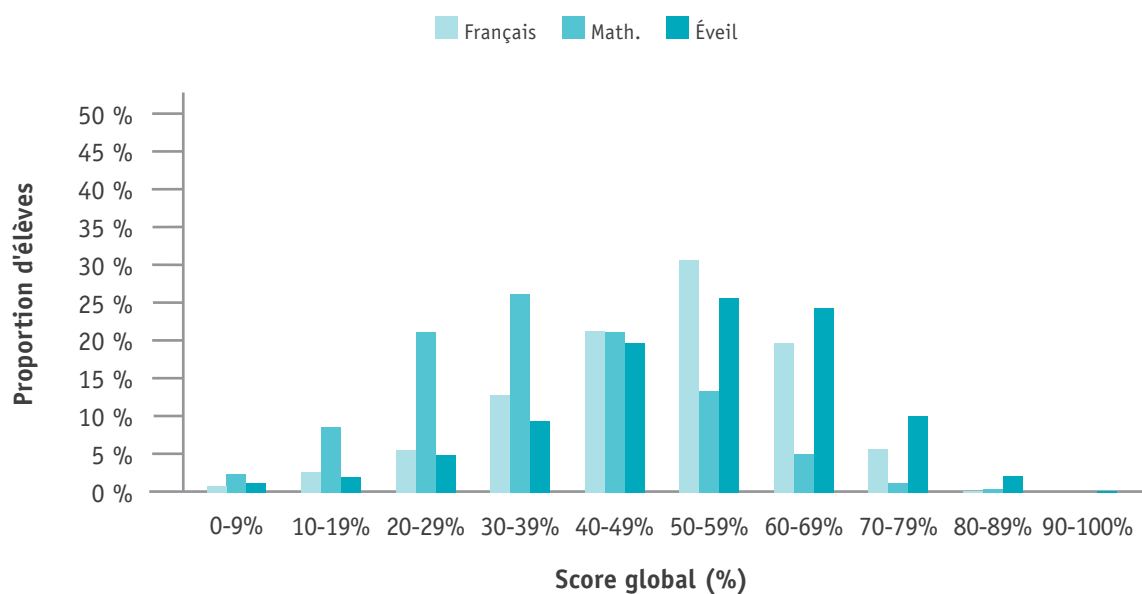


Les données sont calculées à partir du nombre d'élèves ayant présenté l'entièreté des livrets pour chaque discipline : en français, 49 574 élèves ; en mathématiques, 49 574 ; en éveil, 48 586 élèves.



Les données sont calculées à partir du nombre d'élèves ayant présenté l'entièreté des livrets pour chaque discipline : en français, 3 792 élèves ; en mathématiques, 3 781 ; en éveil, 3 822 élèves.

2^e année différenciée



Les données sont calculées à partir du nombre d'élèves ayant présenté l'entièreté des livrets pour chaque discipline : en français, 2 394 élèves ; en mathématiques, 2 405 ; en éveil, 2 416 élèves.

F. RECOURS

En juillet 2017, le Conseil de recours contre les refus d'octroi du Certificat d'études de base a reçu et a examiné sur le fond 246 recours recevables. Il s'est réuni les 16, 17, 22, 23, 24 et 25 août 2017.

Lors de l'examen des dossiers, il a pris en considération l'ampleur du/des échec(s), les résultats de l'élève dans les autres matières, les informations figurant au dossier de l'élève, les arguments présentés par les parents et les éventuelles informations complémentaires fournies par l'école.

Au terme de l'examen des dossiers, le Conseil de recours a déclaré 64 recours fondés et 181 non fondés.

TABLEAUX DES COMPÉTENCES

CEB 2017 - MATHÉMATIQUES

3.1. LES NOMBRES

3.1.1. Compter, dénombrer, classer

1	Dénombrer.	N5	N6	N7	N8	N17
2	Dire, lire et écrire des nombres dans la numération décimale de position en comprenant son principe.					
3	Classer (situer, ordonner, comparer).					

3.1.2. Organiser les nombres par famille

4	Décomposer et recomposer.	N9	N11	N12		
6	Créer des familles de nombres à partir d'une propriété donnée (pair, impair, multiple de, diviseur de).					

3.1.3. Calculer

8	Identifier et effectuer des opérations dans des situations variées.	N1 N12 N18	N2 N13 N19	N3 N14 N20	N4 N15 N21	N10 N16 N22
9	Estimer, avant d'opérer, l'ordre de grandeur d'un résultat.					
10	Construire des tables d'addition et de multiplication, en comprenant leur structure, et les restituer de mémoire.					
11	Utiliser la soustraction comme la réciproque de l'addition et la division comme la réciproque de la multiplication.					
12	Dans un calcul, utiliser les décompositions appropriées des nombres (en sommes et en produits).					
13	Utiliser des propriétés des opérations pour remplacer un calcul par un autre plus simple, y compris en appliquant des démarches de compensation.					
14	Choisir et utiliser avec pertinence le calcul mental, le calcul écrit ou la calculatrice en fonction de la situation.					
16	Vérifier le résultat d'une opération.					
18	Écrire des nombres sous une forme adaptée (entière, décimale ou fractionnaire) en vue de comparer, d'organiser ou d'utiliser.					

3.2. LES SOLIDES ET FIGURES

3.2.1. Repérer

26	Se situer et situer des objets dans un système de repérage.	S1	S14
29	Représenter, sur un plan, le déplacement correspondant à des consignes données.		

3.2.2. Reconnaître, comparer, construire, exprimer

30	Reconnaître, comparer des solides et des figures, les différencier et les classer (sur base de propriétés de côtés, d'angles pour les figures).	S2	S3	S4	S6	S15
31	Construire des figures et des solides simples avec du matériel varié.	S5	S10	S11	S12	S13
32	Tracer des figures simples en lien avec les propriétés des figures et au moyen de la règle graduée, de l'équerre et du compas.					
33	Connaître et énoncer les propriétés de côtés et d'angles utiles dans la construction de quadrilatères et de triangles.					

3.2.3. Dégager des régularités, des propriétés, argumenter

38	Dans un contexte de pliage, de découpage, de pavage et de reproduction de dessins, relever la présence de régularités, reconnaître la présence d'un axe de symétrie.	S7	S8	S9
40	Reconnaître et construire des agrandissements et des réductions de figures en s'appuyant sur des quadrillages.			
43	Comprendre et utiliser, dans leur contexte, les termes usuels propres à la géométrie pour décrire, comparer, tracer.			

3.3. LES GRANDEURS

3.3.1. Comparer, mesurer

44	Comparer des grandeurs de même nature et concevoir la grandeur comme une propriété de l'objet, la reconnaître et la nommer.	G1 G6 G19	G2 G8 G20	G3 G9	G4 G10	G5 G17
45	Effectuer le mesurage en utilisant des étalons familiers et conventionnels et en exprimer le résultat (longueur, capacités, masses, aires, volumes, durées, coût).					
46	Faire des estimations en utilisant des étalons familiers et conventionnels.					
47	Construire et utiliser des démarches pour calculer des périmètres, des aires et des volumes.					
49	Se situer et situer des événements dans le temps.					
50	Connaître le sens des préfixes déca., déci., hecto., kilo., centi., milli.					
51	Établir des relations dans un système pour donner du sens à la lecture et à l'écriture d'une mesure.					

3.3.2. Opérer, fractionner

52	Fractionner des objets en vue de les comparer.	G15	G15	G17b		
54	Additionner et soustraire deux grandeurs fractionnées.					
55	Calculer des pourcentages.					
56	Résoudre des problèmes simples de proportionnalité directe.					
57	Dans une situation de proportionnalité directe, compléter un tableau qui met en relation deux grandeurs.					

3.4. LE TRAITEMENT DES DONNÉES

60	Organiser selon un critère des données issues de contextes divers.					
61	Lire un graphique, un tableau, un diagramme.	N11	S6	G15	G18a	
64	Déterminer la moyenne arithmétique d'un ensemble de données discrètes.					

CEB 2017 - FRANÇAIS

	Écouter	Écrire	Lire 1	Lire 2
Orienter sa lecture / son écriture / son écoute en fonction de la situation de communication				
Lire				
• Repérer les informations relatives aux références.				
• Anticiper le contenu d'un document.				
• Saisir l'intention dominante de l'auteur.			Q1	Q1
• Adapter sa stratégie de lecture.				
Écrire				
• en tenant compte de l'intention poursuivie.		Q1		
• en tenant compte du projet, du contexte.		Q1		
Écouter				
• en tenant compte de l'intention poursuivie.	Q1			
• en tenant compte des contraintes de l'activité.				
• en tenant compte des modalités de la situation.	Q2			
• en tenant compte des interlocuteurs.	Q2			

	Écouter	Écrire	Lire 1	Lire 2
Élaborer des significations / des contenus				
Lire				
• Dégager des informations explicites.			Q2 Q4 Q5 Q6 Q12 Q18	Q2 Q3 Q4 Q18
• Inférer des informations implicites.				Q6
• Vérifier des hypothèses...				
• <u>Percevoir le sens global</u> :				
▪ ordre chronologique / liens logiques ;				
▪ reformuler et utiliser des informations ;			Q7	Q7 Q14 Q17
▪ reformuler ou exécuter un enchaînement de consignes.				
• Distinguer le réel de l'imaginaire.				
• Distinguer le réel du virtuel.				
• Distinguer le vrai du faux.				
Écrire				
• Inventer des idées.				
• Reformuler et utiliser les informations.		Q4 à Q8		Q7 Q10
Écouter				
• Réagir ...				
• Relier des informations significatives du message à ses connaissances et à d'autres sources.	Q14			
• Sélectionner les informations répondant au projet.				
• Réagir à un document en distinguant le réel de l'imaginaire.				
• Réagir à un document en distinguant le vraisemblable de l'invraisemblable.	-			
• Réagir à un document en distinguant le vrai du faux.				
• Dégager, présenter des informations explicites et implicites.	Q2 Q3 Q4 Q6 Q7 Q8 Q9 Q11 Q12 Q13 Q14 Q15			
• Gérer le sens global du message et reformuler.				
• Vérifier les hypothèses.				

	Écouter	Écrire	Lire 1	Lire 2
Dégager / assurer l'organisation du texte				
Lire				
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Identifier la structure</u> : <ul style="list-style-type: none"> ▪ narrative ; ▪ descriptive ; ▪ <i>explicative</i> ; ▪ <i>argumentative</i> ; ▪ dialoguée. 				Q12
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Repérer les marques de l'organisation générale</u> : <ul style="list-style-type: none"> ▪ titres et intertitres ; ▪ paragraphes ; ▪ mise en page ; ▪ organisateurs textuels ; ▪ modes et temps verbaux. 			Q15	Q15
Écrire				
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Planifier la structure</u> : <ul style="list-style-type: none"> ▪ narrative ; ▪ descriptive ; ▪ <i>explicative</i> ; ▪ <i>argumentative</i> ; ▪ dialoguée. 				
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Repérer les marques de l'organisation générale</u> : <ul style="list-style-type: none"> ▪ titres et intertitres ; ▪ paragraphes ; ▪ mise en page ; ▪ organisateurs textuels ; ▪ modes et temps verbaux. 		Q9		
		Q13		
Écouter				
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les différentes structures. 				
<ul style="list-style-type: none"> • Organiser et percevoir la progression des idées. 	Q5 Q10			

	Écouter	Écrire	Lire 1	Lire 2
Percevoir / assurer la cohérence du texte				
Lire				
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Repérer les facteurs de cohérence</u> : <ul style="list-style-type: none"> ▪ mots ou expressions pour enchaîner les phrases ; ▪ anaphores. 			Q10 Q11	
Écrire				
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Contribuer à la cohérence en utilisant</u> : <ul style="list-style-type: none"> ▪ des paragraphes ; ▪ des intertitres ; ▪ des organisateurs. 	Q10			
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Employer les facteurs de cohérence</u> : <ul style="list-style-type: none"> ▪ mots ou expressions pour enchaîner ; ▪ reprises anaphoriques ; ▪ adverbes. 	Q11 Q12			
Écouter				
<ul style="list-style-type: none"> • Percevoir et organiser la progression des idées. 				
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les informations principales et secondaires. 				

	Écouter	Écrire	Lire 1	Lire 2
Tenir compte / utiliser des unités grammaticales				
Lire				
<ul style="list-style-type: none"> Comprendre en s'appuyant sur la ponctuation et sur les unités grammaticales. 			Q8 Q9 Q10 Q17	Q13
<ul style="list-style-type: none"> Comprendre en reconnaissant les marques grammaticales. 			Q16	Q16
Écrire				
<ul style="list-style-type: none"> Utiliser les structures de phrases. 		Q14		
<ul style="list-style-type: none"> Utiliser les signes de ponctuation. 		Q14		
<ul style="list-style-type: none"> Orthographier (80 %). 		Q15 Q17		

	Écouter	Écrire	Lire 1	Lire 2
Traiter / Utiliser les unités lexicales				
Lire				
<ul style="list-style-type: none"> en émettant des hypothèses sur le sens d'un mot. 			Q13 Q14	
<ul style="list-style-type: none"> en confirmant le sens d'un mot. 				Q8 Q9 Q10 Q11
<ul style="list-style-type: none"> en établissant des relations entre les mots (familles, synonymes, antonymes). 				
Écrire				
<ul style="list-style-type: none"> Utiliser un vocabulaire adapté à la situation de communication. 		Q17 Q16		

	Écouter	Écrire	Lire 1	Lire 2
Percevoir / assurer les interactions entre le verbal et le non verbal				
Lire				
<ul style="list-style-type: none"> Relier un texte à des éléments non verbaux. 			Q3	
Écrire				
<ul style="list-style-type: none"> Assurer la mise en page selon le genre. 		Q2		
<ul style="list-style-type: none"> Avoir une écriture soignée. 		Q3		

CEB 2017 - INITIATION SCIENTIFIQUE

QUESTIONS	COMPÉTENCES
Q1 a	Valider les résultats d'une recherche. Accepter, rejeter ou nuancer un constat provisoire en se référant à des données à caractère scientifique.
Q1 b	Dans le cadre d'une énigme, agencer les indices en vue de formuler une hypothèse.
Q1 c	Repérer et noter correctement une information issue d'un graphique. Rassembler les informations sous la forme d'un tableau.
Q1 d	Réinvestir dans d'autres situations.
Q2 a	Valider les résultats d'une recherche. Accepter, rejeter ou nuancer un constat provisoire en se référant à des données à caractère scientifique.
Q2 b	Formuler par écrit une question en lien avec le contexte, à partir d'une situation énigmatique présentée par un texte court comportant des indices explicites et des photos.
Q2 c	Concevoir ou adapter une procédure expérimentale pour analyser la situation en regard de l'énigme.
Q3 a b	Repérer et noter correctement les données issues d'un graphique.
Q3 c	Différencier les faits établis des hypothèses ; à l'énoncé de plusieurs propositions sur un sujet connu, distinguer celles qui indiquent un fait établi.
Q3 d	Les états de l'eau. Élaborer un concept, une loi.
Q4 a	Repérer et noter correctement une information issue d'un schéma, d'un croquis.
Q4 b	Repérer et noter correctement une information issue d'un écrit à caractère scientifique.
Q4 c	Réinvestir dans d'autres situations.
Q5	Anatomie fonctionnelle.
Q6 a b	Les êtres vivants réagissent : les récepteurs des stimulus.
Q7 a b	Repérer et noter correctement les données issues d'un graphique.
Q8 a	Communiquer les informations à l'aide d'un graphique.
Q8 b	Repérer et noter correctement une information issue d'un écrit à caractère scientifique.
Q9	Caractéristiques d'un bulletin météorologique.
Q10	Repérer et noter correctement une information issue d'un écrit à caractère scientifique.
Q11	Comparer, trier des éléments en vue de les classer de manière scientifique. Le circuit électrique simple / Bons et mauvais conducteurs.
Q12 a	Bons et mauvais conducteurs.
Q12 b	Réinvestir dans d'autres situations.

CEB 2017 - FORMATION HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

QUESTIONS	COMPÉTENCES	
Q1 a	2.3.2	Lire un texte à caractère informatif.
Q1 b	2.3.2 3.13.	Lire un texte à caractère informatif. Exploiter des sources historiques, interpréter ce qu'on lit et ce qu'on déduit.
Q1 c	3.1.2	Lire une trace du passé, la rattacher à un mode de vie.
Q1 d	3.1.1	Utiliser des représentations du temps.
Q1 e	3.1.1	Utiliser des repères du temps périodes conventionnelles.
Q2	3.1.1	Utiliser des repères du temps en y incluant des repères de faits marquants.
Q3	3.1.1	Utiliser des repères du temps périodes conventionnelles.
	3.1.2	Lire une trace du passé, l'identifier et la classer en fonction de sa nature.
	3.2.4	La nature d'une trace du passé : l'identifier, la classer.
Q4 a b	2.4	Exploiter l'information.
	3.1.2	Lire une trace du passé.
Q4 c d	3.1.1	Utiliser des repères du temps (guerre 40-45).
	3.1.3	Exploiter des sources historiques, interpréter ce qu'on lit et ce qu'on déduit.
Q4 e	3.1.3	Exploiter des sources historiques : comparer deux documents traitant d'un même sujet et interpréter ce qu'on lit et ce qu'on déduit.
Q5 a	2.3.2	Lire un texte à caractère informatif.
	2.4	Situer des informations en s'aidant de repères et de représentations spatiaux.
Q5 b	2.3.2	Lire un texte à caractère informatif.
	4.1.1	Utiliser des représentations de l'espace.
Q6 a b	2.3.2	Lire une carte en utilisant des éléments de la légende.
	4.1.2	Localiser un lieu sur une carte.
Q6 c	2.3.2	Lire une carte en utilisant des éléments de la légende.
Q7	4.1.3	Lire un paysage, rechercher les éléments dominants.
	4.2.1	Les composantes du paysage, identifier les vallées.
Q8	4.1.1	Utiliser des représentations de l'espace.
	4.1.3	Lire un paysage, une image géographique, distinguer photo aérienne et photo au sol.
Q9	4.1.2	Localiser un lieu en utilisant des représentations de l'espace (carte de la Belgique).
Q10 a	2.4	Situer les informations en s'aidant de repères spatiaux et chronologiques.
	4.1.1	Utiliser des représentations de l'espace.
Q10 b	4.1.1	Utiliser des repères spatiaux sur une carte. Utiliser des représentations de l'espace.
Q10 c	2.3.2	Lire une carte en utilisant la légende.
	2.4	Exploiter l'information et en vérifier la pertinence. Confronter et organiser l'information.
	4.1.1	Utiliser des repères spatiaux sur une carte. Utiliser des représentations de l'espace.
Q11 a	2.3.2	Lire un écrit à caractère informatif.
	4.1.1	Utiliser des repères spatiaux sur le planisphère.
Q11 b	2.3.2	Lire un écrit à caractère informatif.
	3.1.3	Exploiter des sources historiques, interpréter ce qu'on lit et ce qu'on déduit.
	3.2.1	Situer des faits vécus par d'autres : chronologie, durée.
Q11 c	2.3.2	Lire un écrit à caractère informatif.
	3.1.1	Utiliser des représentations du temps.
	3.2.1	Situer des faits vécus par d'autres : chronologie, durée.
Q11 d e	3.1.1	Utiliser des représentations du temps.
	3.2.1	Situer des faits vécus par d'autres : durée.



**Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
Administration générale de l'Enseignement**
Avenue du Port, 16 – 1080 Bruxelles
www.fw-b.be – 0800 20 000

Graphisme : Sophie JEDDI - sophie.jeddi@cfwb.be
Avril 2020

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR
0800 19 199
courrier@le-mediateur.be

Éditeur responsable : Quentin DAVID, Directeur général

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution